

Publicité

● [Mobilité](#)

Comment gérer le 2e pilier du budget mobilité ?

Par [Alain Allyn \(Modalizy\)](#) - 18 mars 2019 à 14:03 | 57 vues[Mobilité](#)

© GettyImages

[Coproduction] **Le budget mobilité était attendu tel le messie depuis plus d'un an maintenant. L'échec du « cash for car » couplé à la lenteur des prises de décisions au niveau politique ont décuplé l'impatience du monde de l'entreprise de voir aboutir cette initiative innovante et pleine de bon sens.**

Ce budget mobilité devrait être d'application ce 1^{er} mars 2019. Mais qu'est-ce donc ? Il est ici important de préciser les tenants et les aboutissants tant pour les employeurs que pour les employés.

Sans entrer dans le détail du calcul, il est important de comprendre que le budget mobilité se décline sous la forme de 3 piliers.

Le budget mobilité a pour objectif de permettre aux employés de faire le choix soit d'abandonner leur véhicule de société, soit d'opter pour un véhicule de société plus vert, moins polluant, affichant des émissions de CO₂ inférieures à 105 g/km. On parle ici du pilier 1. Le budget calculé pourra être consacré à la mobilité multimodale et durable dans le pilier 2, ou encore, mais là n'est pas l'objectif du législateur, être payé à l'employé sous forme de salaire, mais avec une fiscalité (imposition de 38,07%) nettement moins favorable que celle appliquée au pilier 2.

Le budget mobilité permettra aux employés bénéficiaires de découvrir la mobilité multimodale au travers de différents services tels que : l'achat ou le leasing d'un vélo (électrique), un abonnement aux transports en commun ou des titres de transport individuels, les vélos partagés, le car-sharing, les taxis, les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), les e-steps (trottinettes), ou encore la location court terme d'un véhicule (max. 30 jours par an). Il peut également être consacré au paiement des intérêts d'un prêt hypothécaire ou du loyer pour les employés résidant à moins de 5km de leur lieu de travail.

Voilà donc une étape importante franchie dans l'ouverture du monde de l'entreprise à une mobilité plus éco-responsable, partagée et réfléchie.

Mais qu'attendre du futur ? Des adaptations sont-elles nécessaires ? Pourquoi ne pas permettre le paiement des parkings avec le pilier 2 ? Pourquoi ne pas étendre le budget mobilité aux personnes ne bénéficiant pas d'une voiture de société ? Une solution intégrée et une collaboration entre les différentes sociétés de transports publics n'est-elle pas souhaitable ? Ces questions maintes fois posées n'ont pas de réponses toutes faites.

Mais une chose est sûre : les entreprises, publiques et privées, ont tout à gagner en collaborant les unes avec les autres, en renforçant ensemble le message vers le pouvoir politique et en rassemblant les forces et compétences pour que la mobilité devienne synonyme de découverte, de plaisir, de bien-être et de vivre ensemble, pour le bien de tous.

Alain Allyn

Business Development Manager de Modalizy

info@modalizy.be



Pour aller plus loin

Modalizy, en tant qu'acteur et expert de la mobilité, offre aux entreprises une solution all-in-one leur permettant de gérer le pilier 2 et de faciliter le paiement du solde (pilier 3), avec des outils digitaux et performants, et ce en respectant strictement le cadre légal d'application.

Le Pass mobilité «Modalizy Budget », a été pensé et développé avec le seul objectif de faciliter la transition vers une mobilité intelligente et plus respectueuse de l'environnement, en facilitant la mise à disposition du budget mobilité pour les employés et la gestion du budget mobilité pour les entreprises.

<https://www.modalizy.be/fr/mobilit%C3%A9-agissons-maintenant-be>

[Mobilité](#)

PARTAGER



Ischa Lambrechts

Adviser Mobilité



[Du même auteur](#)

[Articles connexes](#)

[< Article précédent](#)

[Médias sociaux et entreprises : amis ou ennemis ?](#)

[Article suivant >](#)

[Patatak: le fritkot artisanal](#)